

Proposition présentée par les députés :

*M^{mes} et MM. Alberto Velasco, Christian Brunier,
Christine Sayegh, Luc Gilly, Loly Bolay-Cruz,
Christian Ferrazino, Anne Briol, Antonio Hodgers,
et David Hiler*

Date de dépôt: 23 février 1998

Disquette

Proposition de motion

« la maison des associations socio-politiques »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'il est important de mettre à disposition un lieu, aux associations privilégiant des actions d'intérêt public liées à la défense de la paix, de l'environnement, des Droits de la personne et du développement durable ;
- qu'à Genève, plus d'une centaine d'associations ayant des statuts selon les articles 60 et suivants du Code civil sont parties prenantes de ce projet, soit « La maison des associations socio-politiques », afin de se regrouper pour créer des synergies et de diminuer leurs frais de fonctionnement ;
- que ce projet s'inscrit dans « l'Esprit de Genève », de part son contenu associatif et solidaire, contribuant ainsi au rayonnement de notre cité ;
- que celles-ci représentent des revendications importantes de notre société ;
- qu'il existe une Fédération pour l'expression associative (FEAS) regroupant plus de 60 d'entre elles désirant s'organiser dans un tel espace ;

- que les associations jouent un rôle moteur dans la conception d'une démocratie vivante ;
- que les locaux du feu journal « La Suisse » pourraient représenter un des derniers lieux disponibles au centre ville, adéquat pour matérialiser ce projet.

invite le Conseil d'Etat

à aider et soutenir le projet « La maison des associations socio-politiques » en prenant l'une et/ou l'autre des dispositions suivantes :

- création, pour ces associations, de locaux répondant à leurs besoins dans un seul lieu et pouvant leur permettre d'exercer pleinement, efficacement et à moindre coût, leurs activités reconnues et indispensables ;
- allocation d'un crédit d'étude pour expertiser les locaux de l'ancien journal de « La Suisse » ainsi que pour confirmer la faisabilité du projet de la « Maison des associations socio-politiques », en collaboration avec les représentants de la FEAS et ses partenaires ;
- étude rapide de la possibilité d'obtention par la FEAS des anciens locaux du Journal « La Suisse » (parcelles N.- 304 et 2413, 2410, 300, 2409 de la feuille cadastrale N° 2 de Plainpalais) en collaboration avec la Ville de Genève et les représentants de la FEAS :
 - en accordant une garantie financière permettant l'acquisition des locaux par la FEAS ;
ou en achetant le terrain en vue d'accorder un droit de superficie à la FEAS ;
ou encore en achetant les locaux et le terrain en vue de les louer à la FEAS ;
 - en participant au capital de départ à titre de subvention unique ;
et/ou en couvrant financièrement d'éventuels déficits de fonctionnement pour une période de 3 ans.